

**Commission** : Conseil de l'UE des ministres des sports

**Problématique** : Conseil de l'UE des ministres des sports : "Objectif JO de Bruxelles 2052, quelle coopération sportive européenne pour une candidature olympique de l'Union Européenne ?"

**Auteur** : Pays Bas

Au cœur de l'Europe, les Pays-Bas se distinguent par leur gouvernance progressiste et leur participation active à l'intégration européenne. Ce pays, connu pour sa politique ouverte et sa contribution significative aux initiatives européennes, aborde la question de la candidature olympique de l'UE avec un intérêt particulier. Ce projet ambitieux, qui envisage une coopération sportive sans précédent, soulève des enjeux majeurs tels que le développement du sport accessible à tous, l'implication de la jeunesse, et la promotion d'une éthique sportive fondée sur l'équité et l'intégrité. Ces préoccupations reflètent les valeurs intrinsèques des Pays-Bas et de leur vision pour l'Europe. Les Pays-Bas sont ouverts à l'idée d'une candidature olympique de l'Union Européenne, plutôt que de les attribuer à une ville hôte unique à chaque édition, cela présenterait plusieurs avantages significatifs qui pourraient répondre aux défis rencontrés par le mouvement olympique et les villes hôtes actuelles. Les Pays-Bas font partie des leaders mondiaux en matière de développement durable, cette année les villes de Rotterdam et Amsterdam dominent le palmarès des villes les plus éco responsables du monde. C'est la raison pour laquelle une candidature européenne, en partageant les infrastructures existantes à travers l'Europe, réduirait le besoin de nouvelles constructions et minimise l'impact environnemental, est parfaitement en accord avec les valeurs néerlandaises.

Fervent soutien de l'intégration européenne, les Pays-Bas voient dans la candidature olympique une expression de l'unité européenne. Historiquement, le pays a favorisé une approche collaborative au sein de l'UE, soutenant des politiques qui renforcent la cohésion sociale et économique. Dans le domaine du sport, cette position se traduit par un engagement en faveur de politiques qui encouragent le développement du sport à tous les niveaux, l'accessibilité pour tous les citoyens, et une gouvernance sportive transparente et éthique. Les Pays-Bas ont déjà adopté plusieurs mesures nationales promouvant l'accessibilité et l'égalité dans le sport. Ces initiatives comprennent le financement de programmes sportifs pour les jeunes, les efforts pour augmenter la participation féminine dans le sport, et les campagnes contre le dopage.

Les Pays-Bas se déclarent en faveur d'une candidature commune qui pourrait permettre de partager les coûts liés à l'organisation des jeux, rendant l'entreprise plus abordable pour tout les pays qui décident de participer. Cela permettrait également de maximiser l'utilisation des installations sportives existantes dans les pays, évitant les investissements coûteux dans de nouvelles infrastructures qui pourraient ne pas être durablement utilisées après les jeux, et sans supporter seuls l'ensemble des coûts et des défis logistiques. De plus les Pays-Bas ont historiquement été des partisans de l'intégration européenne. Soutenir une candidature européenne pour les Jeux Olympiques pourrait être vu comme une extension de cette politique, promouvant l'unité et la coopération à travers le continent tout en améliorant le profil international des pays et la promotion du tourisme.

Les Pays-Bas proposeront aussi pendant les débats une coopération sportive européenne accrue qui pourrait faciliter le développement des talents sportifs néerlandais en leur donnant accès à des installations, des entraîneurs, et des compétitions de haut niveau à travers l'Europe. Cela pourrait améliorer les performances des athlètes néerlandais sur la

scène internationale. En échange, les Pays-Bas pourraient coopérer dans le développement de certains sports comme par exemple la natation, le cyclisme, la voile et l'équitation. En effet les Pays-Bas ont une histoire riche et variée aux Jeux Olympiques, accumulant un total impressionnant de médailles tant aux Jeux d'été qu'aux Jeux d'hiver. Aux Jeux Olympiques d'été, ils ont remporté 91 médailles d'or, 95 médailles d'argent, et 113 médailles de bronze, ce qui fait un total de 299 médailles. Dans les disciplines d'été, les Pays-Bas se sont particulièrement illustrés en natation, cyclisme, et équitation, entre autres. En natation, par exemple, ils ont récolté 22 médailles d'or, 18 d'argent, et 19 de bronze. Cependant, reconnaissant que certains pays sont plus avancés dans certains sports ou disposent de meilleurs moyens, comment l'UE peut-elle faciliter un partage équitable?

Les Pays-Bas proposeront la création d'une Charte européenne pour le sport : Cette charte définirait des principes communs pour promouvoir l'accès au sport, l'égalité des chances, la santé et l'intégrité sportive. Elle encourage les programmes d'échange et de formation : Inspirés par le succès du programme Erasmus, ces programmes favorisent l'échange d'athlètes, d'entraîneurs et de gestionnaires sportifs, enrichissant ainsi le savoir-faire sportif européen.

Les Pays-Bas s'opposent à collaborer avec les pays qui ne s'engagent pas à stopper les discriminations envers les transgenres, comme par exemple la Bulgarie, la Lettonie et la Lituanie. En effet, la situation des droits des personnes transgenres varie considérablement à travers les États membres de l'Union européenne. Certains pays reconnaissent les discriminations envers les transgenres comme une forme de discrimination sexuelle, tandis que d'autres n'ont aucune législation ou jurisprudence sur la question. Les conditions pour le changement de genre et de prénom diffèrent également grandement d'un pays à l'autre. La participation des athlètes transgenres aux Jeux Olympiques dépend des règles établies par le Comité International Olympique (CIO). Ces règles ont évolué au fil du temps pour inclure des critères plus inclusifs envers les athlètes transgenres, permettant leur participation sous certaines conditions. Le CIO continue d'adapter ses politiques pour équilibrer l'inclusion, l'équité et la compétitivité dans le sport. D'ici 2052, les directives du CIO évoluent cependant, en général, le CIO a établi des lignes directrices pour permettre la participation des athlètes transgenres, avec des conditions spécifiques concernant les niveaux de testostérone pour les athlètes transgenres féminines. Ces directives visent à assurer une concurrence équitable tout en respectant les droits des athlètes transgenres.

En conclusion, les Pays-Bas envisagent la candidature olympique de l'UE pour 2052 comme une opportunité de renforcer l'unité européenne et de promouvoir les valeurs de solidarité, d'égalité et d'excellence dans le sport. En tant que nation europhile, les Pays-Bas sont prêts à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette vision, offrant leur expertise et leur engagement en faveur d'une Europe unie par le sport. Ce projet olympique représente non seulement une chance de célébrer l'excellence sportive européenne, mais aussi d'aborder des questions sociales et éthiques fondamentales, en ligne avec les valeurs néerlandaises et européennes. Les Pays-Bas envisagent donc cette candidature olympique de l'UE à condition que tous les de l'union Europeene établissent un accord commun sur le le droit des personnes transgenres à participer sans discrimination aux epreuves sans distinction.